

Localisation	: 23	Référence : IA23000327
Aire d'étude	: commune Felletin	
Commune	: Felletin	
Adresse	: rue du Pont-Roby	
Titre courant	: <b>pont Roby</b>	
Dénomination	: pont	
Appellation et titre	: pont Roby	

---

Cartographie : Lambert2 0587159 2097476

Cadastre : 2003 AL non cadastré ; domaine public

Statut juridique : propriété de la commune

Protection : inscrit MH en 1926/06/15 :

à signaler

Dossier d'inventaire topographique établi en 2003 par Celer Françoise

© Inventaire général, 2003 ; © Ville de Felletin, 2003

Oeuvre référencée aussi par :

Référence MH : PA00100072

## HISTORIQUE

Datation : 15e siècle. 19e siècle. (daté par source) .

Auteur(s) :

Maniguet (ingénieur) , Taste (conducteur de travaux) , Planier P.J.M. du (ingénieur) (attribution par source).

Commentaire : Ce pont, construit sur la Creuse, était appelé en 1447 le Pont-Soubre, nom souvent cité dans le terrier des Charités établi en 1448. Au 16e siècle, il prit le nom d'un habitant prénommé Roby, dont le moulin était situé à proximité. Le conseil de la commune du 22 juillet 1793, constatant que ce pont était dans un état de dégradation, consent à ce que l'ingénieur des travaux publics chargé des réparations prenne tous les matériaux provenant de la démolition des tours de fortifications de la ville pour en assurer la rénovation. En 1795, un premier devis se montant à 9001 livres 53, concernant à la fois le pont Roby et le pont des Malades, est établi par Maniguet et vérifié par l'ingénieur en chef du département de la Creuse, P.J.M. du Planier ; en août de cette même année, le citoyen Taste, conducteur de travaux dresse un rapport sur l'état de ce pont et préconise de refaire les avant-becs détruits, sur un plan circulaire et non triangulaire. Un devis, établi le 15 juin 1804 (26 prairial an XII), par du Planier, envisage la réparation de la première pile, côté Felletin, d'un arrière-bec, des avant-becs, des parapets ainsi que d'un mur en aile en amont, d'un autre, en aval et de la chaussée pavée du pont. En 1861 des travaux de restauration sont enfin adjugés pour mettre fin aux dégradations de ce pont dont la cause essentielle, selon un arrêté préfectoral de 1809, incombe à la présence voisine d'un barrage en forme d'écharpe, établi sur la Creuse.

## DESCRIPTION

Localisation : 23 - Felletin Réf. : IA23000327  
Adresse : rue du Pont-Roby  
Titre courant : pont Roby  
Dénomination : pont

---

**SITUATION** : en ville , sur la Creuse

**MATERIAUX**

Gros oeuvre : granite ; pierre de taille

**DECOR**

Technique : maçonnerie

**COMMENTAIRE DESCRIPTIF**

Ce pont comporte quatre arches, les arches de rive sont en plein cintre et les deux médianes sont en arc brisé. Trois avant-becs existent, semblables, en amont et en aval, recouverts chacun de six rangées de dalles en pierre bien taillées. Le pont présente un profil légèrement convexe.

### Documentation

#### Archives

##### **AD Creuse**

###### *Série L*

###### *L 229.*

-Devis daté de 1795

Devis des ouvrages à faire pour la réparation du pont Roby dressé par Maniguet, ingénieur des travaux publics de l'arrondissement méridional du département de la Creuse (*pièce annexe I*)

Travaux publics. Route de Tulle à La Châtre aux abords de Felletin (an III-an VI)

-Plan de l'entrée de Felletin du côté de Tulle montrant le pont de Roby ; s.d. (vers 1798)

Lavis sur feuille papier, 20 x 20 cm.

Indications sur la position de la digue du moulin dit "du roy", placée en amont du pont, et du "faubourg du pont de Roby" le long de la route partant vers Tulle (rive gauche de la Creuse).

###### *Série O*

###### *S 018 / plans (cote provisoire)*

-Plan ; s.d. (1ère moitié 19e siècle)

Coupe transversale, élévation longitudinale et plan relatifs au "Pont de Roby" situé à l'entrée de la ville de Felletin sur la rivière de Grande Creuse, route de la Châtre à Tulle

Papier, dessin à l'encre ; 16 x 22 cm.

##### **A.C. Felletin**

###### *Registre des délibérations du conseil municipal*

-Délibération du 9 août 1794

Remploi des matériaux provenant des tours de la ville pour la réfection des ponts de Roby et des Malades.

-Délibération du 6 février 1803.

Une commission est nommée pour constater l'état des deux ponts situés aux abord de la ville (pont Roby et pont des Malades)

-Délibération du 7 février 1803.

Mention du rapport de la commission : « les deux ponts de Felletin sont dans un état de dégradation complète, l'un et l'autre presque dépavé, l'un des ponts desséculé, les piles de l'autre s'écroulent et les voûtes de ses arcades désunissent ...»

-Délibération de mai 1803.

Mentionne un devis des ouvrages et un devis estimatif des dépenses à faire pour la réparation du pont Roby dressé par l'ingénieur en chef du département de la Creuse, M du Planier ; les dépenses s'élèvent à 950 livres. (*pièces annexes II et III*)

-Délibération du 13 juin 1803

Mentionne le mauvais état de la première pile du pont ; le déperissement du pont provient de l'existence d'un barrage en écharpe traversant en amont la Creuse

### Documentation (suite 1)

#### Archives (suite)

##### **A.C. Felletin (suite)**

-Délibération du 12 septembre 1803.

Projet de démolition d'un barrage de moulin en amont du pont Roby et de restauration de ce pont.

-Délibération du 1er août 1804.

Mentionne l'état de dégradation de la première pile du pont Roby pouvant entraîner sa chute, et par suite celle du pont entier ; ce dépérissement, selon le rapport de l'ingénieur, provient de l'existence d'un barrage en forme d'écharpe traversant en amont la largeur de la rivière

**4E3 (dossier de 1791 à 1834).**

-Arrêté préfectoral du 4 juin 1803.

Nomination d'un ingénieur en chef du département pour dresser un devis et détail estimatif qui sera remis au maire de Felletin afin de faire délibérer le conseil municipal sur les moyens de pourvoir aux dépenses de construction ou réparation du pont Roby et pont des Malades.

-Devis d'ouvrage et détail estimatif dressé par M du Planier. **15 juin 1804** (26 prairial an 12)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Meymac.

Les dépenses s'élèvent au total à 950 livres.

-Extrait des registres de la préfecture du département de la Creuse du **3 août 1804**.

le maire de Felletin est autorisé à convoquer le conseil municipal pour présenter de nouveaux moyens pour la réparation des ponts de la ville (pont Roby et pont des Malades)

-Arrêté préfectoral du **4 octobre 1809**.

Mentionne que le barrage en forme d'écharpe qui traverse entièrement la rivière de Creuse, est la principale cause de dégradation du pont Roby.

Il est arrêté que le barrage existant près de ce pont sera démolí.

**4B5 (dossier construction de l'hôtel de ville)**

-Adjudication des travaux à faire au pont Roby datée de mai 1861.

**2D1 (cote provisoire)**

-Courrier de la Préfecture de la Creuse au maire de Felletin, datant de 1809 et concernant le pont Roby et le barrage de moulin y attenant.

#### Bibliographie

JANICAUD, docteur G. **Excursion de la Société à Moutier-Rozeille, Felletin, Saint-Quentin, l'Hôpital-Fontfeyne, Saint-Maixant et Saint-Médard.** M.S.S.N.A C, tome 24, 1er et 2e fascicule, 1928, p. 160 à 161, 1 fig.

**Documentation (suite 2)**

**Bibliographie (suite)**

LACROCQ, Louis. **Excursion de la Société à Moutier-Rozeille, Felletin, Saint-Quentin, l'Hôpital-Fontfeyne, Saint-Maixant et Saint-Médard.** M.S.S.N.A.C., tome 24, 1er et 2e fascicules, 1928, p. 160 à 161, 1 fig.

LOMBOIS, Jacqueline. **Les ponts en Limousin**, p. 42, 43, fig.

PATAUX, abbé L. **Felletin 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle**, p. 32, 33

PIECE ANNEXE I)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation des ponts des Malades et de Robi sur la Creuse, dans la commune de Felletin. 1795. A.D.23 - L.229.

*Att. 1<sup>e</sup>*  
Sout des Malades.

Le sout composé de 6 arches en ogive, de 12 pieds 6 pouces d'ouverture chacune, de 15 pieds de long, d'une tête à l'autre, et de 196 pieds de long, d'une arche à l'autre, d'une très mauvaise construction, a tellement souffert par les glaces dernières, que les dégradations sont vraiment assez forte, entraînant la maçonnerie des routes qui tombent, qui, par la chute, occasionnerait celle du sout : il est donc urgent de le réparer dans le cours de la belle saison.

*Att. 2<sup>e</sup>*  
Sout de Robi.

La digue du Moulin, au dessous du sout, étant placée en travers des arches et sous celle de la rive droite, y a une échancrure de 8 pieds dont l'effet est de détruire ce sout en alternant les fondements ; il conviendrait pour prévention des dégradations qui en diminuent la solidité, de changer la disposition de cette digue, et de l'établir au dessous, mais avant que ce changement ait lieu, il y sera fait les mêmes réparations qu'au sout des malades.

*Att. 3*

Tous les carreaux qui manquent, ou qui sont hors de leur assise, dans l'un et l'autre sout, seront renouvelés ou remplacés ; pour cela, il sera fait un petit brancard au tour des piles dont les fondations seront dégradées, les piquets et les fascines serviront aux deux et seront renouvelés au besoin, on ne commencera les épissemens que lorsque la pierre démolie sera prête à être mise en place, et que tout le sable, gravier ou autre corps seront dragués, renouvelés à la celle.

La dépense de ces brancards et épissemens sera pris sur une somme provisoire de 1200<sup>f</sup> qui sera ajoutée au montant du prix des ouvrages.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation des ponts des Malades et de Robi sur la Creuse, dans la commune de Felletin. 1795. A.D.23 - L 229.

*Art. 4.*

La Superficie totale des reprises est de 36 toises quarrées, y compris les nouvelles dégradations causées par les glaces. De est tirée : la marommerie audessous. Sera refouillée pour être refaite avec bon mortier de chaux et sable, et y faire liaison avec les cailloux remplacés ; elle des voutes qui menacent ruine. Sera démolie pour être reconstruite suivant la courbure des têtes ; il sera fait une chaînette en pierre de taille dans le milieu pour la couvrir deo ; cette chaînette aura 2 pieds de larg. Hélas ! et bien sera fait 8 toises de long. la marommerie entre les voutoires des têtes et la chaînette aura 9 pieds de larg. Sur 18 pouces dépassement.

*Art. 5.*

La pierre de taille pour les chaînettes et les cailloux audessus, ainsi que le mortier pour la marommerie proviendront de la démolition des sortes de la commune de Felletin ; la chaux sera tirée du Berry et de la meilleure qualité ; le sable sera pris dans la rivière.

*Art. 6.*

Les sarcans refaits seront rejoignoyés avec du mortier de chaux et ciment, ainsi que tous les joints dégarnis ou dégradés. La Superficie des rejoignoyements est d'environ 60 toises quarrées, pour les deux ponts ; ils seront frottés à la truelle jusqu'à ce qu'ils soient bien liés ; le mortier de ciment sera fait avec dix cinquièmes de chaux et trois cinquièmes de ciment, sans addition d'eau, mais corroyé à force de bras.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation des ponts des Malades et de Robi sur la Creuse, dans la commune de Felletin. 1795. A.D.23 - L 229.

Art. 7.

les abords des barapates étant démolis, ils seront refaits suivant les mêmes dimensions, et les broches arrachées seront reposées et scellées dans leur ancien emplacement. il sera fait 8 toises de long<sup>r</sup> de sacopet dans les quarts abords, et il sera fourni audéchet un quart d'un cube de la pierre de taille.

Art. 8.

Le sarré audessus des borts étant en mauvais état, il sera relevé dans les mauvaises parties, il en sera refait 80 toises superficielles; le sarré à fournir au tiers d'audéchet, sera tiré de la rivière et du plus gros échantillon quelconque pourra trouver: le moindre caillou provoquant des émotions sera choisi par préférence: il sera fourni 15 pieds cubes de sable par toise quarrée pour rafraîchir l'ancienne forme qui sera planchée et remisée autant que le besoin l'exigera, et aussi pour couvrir le sarré refait d'une couche d'un poie environ d'épaisseur.

Art. 9.

Sur les réparations du bout de Robi, la digue sera ouverte dans son milieu pour baisser les eaux, afin de repasser la 1<sup>re</sup> file au travers dela quelle l'eau s'est fait passage par les joints; cette ouverture sera réparée et la digue rétablie comme elle était; les Montées inférieures leveront toutes les falles, et eufs audessus retiendront les eaux le plus qu'ils pourront pendant le travail.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation des ponts des Malades et de Robi sur la Creuse, dans la commune de Felletin. 1795. A.D.23 - L 229.

*Conditions générales.*

L'entrepreneur qui se chargera des dits ouvrages sera tenu de les avoir finis dans le courant de l'année suivante, correspondant au mois de novembre, (V. S.) sans quoi il y sera mis des ouvriers à ses frais pour le moins de sa négligence, si le retard peut lui être imputé.

Il fournira à ses frais tous les matériaux, équipages, outils et main-d'œuvre nécessaires à leur exécution, laquelle sera conforme aux dimensions prescrites par le devis et aux principes de l'art de chacun des dits ouvrages.

Si dans le cours des travaux il est jugé nécessaire de les augmenter ou de les diminuer, l'entrepreneur se conformera aux ordres par écrit qu'il recevra à cet égard et il sera payé en plus ou en moins du prix de son adjudication suivant le taux de l'ouvrage qui lui aura été indiqué.

Il sera payé au fur et à mesure de l'avancement de l'ouvrage jusqu'à la concurrence des quatre cinquièmes et de l'ensemble ne lui sera payé qu'après la réception définitive de son adjudication.

Il fournira en outre bonne et suffisante caution.

Le présent Devis fait par moi, ingénieur des travaux publics de l'arrondissement méridional du département de la Creuse, à Aubusson le 27 germinal, an 2 de la république.

*Naujouet*  
*M. P. J. M. Blavier*

PIECE ANNEXE II

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804  
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Observation préliminaire.

Le pont Roby se trouve dans le plus grand danger. La première pile, côté de Felletin, est dans un tel état d'érosion, que sa chute et par suite celle du pont pourraient être les prochaines. S'il n'y ait pas d'apport de prompte écoulement. Le déplacement de cette pile ne proviendrait pas de la vétusté, la cause en est reconnue dans l'existence d'un barrage traversant en amont la Largue de la Rivière, au point d'échappé. Ce barrage appuyé, d'une part, sur la rive gauche de la rivière, et d'autre part, sur l'avant-bec de la première pile, côté de Felletin, élève le cours des eaux et les porte sous une seule arche. De là est résultée une diminution de vitesse qui, étant aux eaux la force de charier plus loin les matières quilles, entraînent nécessairement dans les temps d'orage, leur force de les abandonner sous la seule arche par où elles passent et dans la partie du lit appuyé en avant contre le barrage. Ce haussement du lit de la rivière a d'abord augmenté l'effort des eaux contre la pile attenante, en agrandissant leur bras de levier; et bientôt les vives eaux arrivées par le barrage, après l'avoir surmonté pour s'échapper sous les autres arches ont acquis une hauteur telle qu'elles ont pu toucher et même dépasser l'intrados de la Voûte sous laquelle on les voit dans les rapides. Ainsi retournées dans leur cours elles se sont fait jour à l'averse la saillante de la pile. Les infiltrations y sont telles qu'elles ont lieu dans l'intermission et elles offrent à l'assassinat plusieurs fois, l'eau s'élançant avec violence sous la deuxième arche à travers la première quille émouluant à la longue, et que la moindre crue d'eau peut porter en un instant.

Après cet exposé, l'ingénieur en chef n'a pour le seul venir de sauver un pont qui fait la seule communication de la ville de Felletin avec la partie méridionale de ce département, et avec le département de la Corrèze, estime très urgente la démolition du barrage construit en amont du pont, et de la faire en aval, jusqu'au moulin à l'usage duquel elle est destinée; il estime nécessaire de faire déblayer, après la démolition, le cours de la rivière de laquelle le barrage portait les eaux, ainsi que la partie du lit en amont et en aval; le tout de manière à restituer à la rivière de Creuse son lit naturel et priable. Il estime en conséquence, que le devis suivant, rédigé pour la réparation du pont Roby n'est exécutable qu'après la démolition faite du barrage, et après le déblayement exécuté.

Après ces observations, l'ingénieur en chef procéde ainsi qu'il suit à l'évaluation du devis des ouvrages à faire pour la réparation du pont Roby sur la rivière de Creuse.

PIECE ANNEXE II (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804  
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Chapitre premier.  
Judication sommaire des ouvrages à faire.  
Réparation de la 1<sup>re</sup> pile, Côté de Felletin.

La filtration ayant eu l'effet de la destruction du barrage et du débordement de l'arche dans leur école envoitée où elles avaient lieu ; le parement sera démoliti par parties successives sur une épaisseur d'environ 65 Centimètres ; chaque brûche ayant faite, avec les précautions convenables au pareil cas, sera dégravée et bien nettoyée suivant ses étais assise ; elle sera ensuite rebâtie avec des pierres ; elle sera ensuite rebâtie avec les plus bonnes moellons provenant de la démolition, par assises d'environ 33 Centimètres de hauteur. Il suffit à mesure que chaque assise aura été élevée ; il sera fait entre elle et le massif restant de la pile, un couloir fort clair en bon mortier de chaux et sable, que l'on ne sera autorisé que faire se pourra dans les rejointoiements et légars qui seront apposés dans l'intérieur du massif ; et après cette opération dont le succès dépend des soins qu'y mettra l'entrepreneur de la surveillance qu'il devra l'exposer chargé de la conduite des travaux, levée restante entre le parement et le massif de la pile sera rempli en bonne maçonnerie de moellons, faits à bain de mortier de chaux et sable. On procédera ensuite à la confection de l'assise supérieure en suivant le même procédé, et ainsi de suite jusqu'à ce que la brûche ouverte soit totalement rebâtie. On ouvrira ensuite une autre brûche pour laquelle on suivra la même marche ; Et cette opération aura lieu suivant deux flancs de la pile et même suivant le parement en avant et arrière-beau, si il est nécessaire. L'entrepreneur fournira à cet effet tout le moillon d'échantillon qu'il faudra pour l'application au réchet de l'assise. Vire.

PIECE ANNEXE II (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804.  
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

(Art. 2<sup>e</sup>)

Réparation d'un arrière-bec.

Il sera fourni et remplacé une dalle de recouvrement sur l'un des arrière-becs, cette dalle sera taillée suivant la forme et l'appareil du recouvrement des autres arrière-becs.

(Art. 3<sup>e</sup>)

Réparation de l'avant-bec.

Le recouvrement des avant-becs exigeait aussi quelques réparations. L'entrepreneur fournira toute la pierre de taille qui sera nécessaire pour leur parfait établissement, et les rendra en bon état suivant le dessin reconnu des avant-becs du pont.

(Art. 4<sup>e</sup>)

Réparation des barrières.

On rétablira la maçonnerie des barrières, partout où elle aura reçu quelque dégradation, et on replaiera les bâbutes tombées. Les moellons qui manqueront ainsi que la pierre de taille nécessaire pour remplacer les bâbutes cassées, seront fournis par l'entrepreneur.

(Art. 5<sup>e</sup>)

Réparation générale, Crêpissage et rejointoiement.

On fera tout les renflements et toutes les reprises nécessaires dans les parements de la maçonnerie en moellons; on replaiera les pierres, et taillées ou sorties de leur lit; tous les joints appartenant à la maçonnerie en pierre de taille seront dégradés, puis refaits, et la maçonnerie en moellons sera crépie en bon mortier de chaux et sable. Le tout aura lieu sur les parements et recouvrements des avant- et arrière-becs, sur les pieds-droits et l'intrados des voûtes, sur les murs de barrières; enfin sur les murs en aile et de soutènement.

(Art. 6<sup>e</sup>)

Réparation du mur en aile en amont, côté du maslaurane.

Le mur en aile en amont, côté du maslaurane étant en grande partie écroulé, ce mur sera rebâti suivant ses premières dimensions. A cet effet, on suivra extérieurement le profil actuel du mur; sur le côté des terrains le parement sera élevé d'appui; lequel suivra une épaisseur réduite de 85 Centimètres au moins, on replaiera ensuite les calles et le recouvrement. L'entrepreneur pourra se servir pour faire cette maçonnerie des matériaux qu'il jugera propres le décombrage de la Brèche et la démolition pourvu que chaque moisson ait au moins 8 centimètres cubes; il fera bien de faire le jointage à la chaux.

PIECE ANNEXE II (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804  
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

(Yt<sup>e</sup> 7<sup>me</sup>)

*Réparation du mur en éile en aval, côté du M. Dasturane.*

Ce mur ayant aussi éprouvé quelque dégradation, ou démolition jusqu'au sol, il faudra avoir préparé dans la maçonnerie, restaurer les arrachements nécessaires pour former bonne liaison, ou reconstruire la partie démolie suivant le frâle actuel du mur et de manière que le talus du côté d'arrières soit à plomb. On replaiera ensuite les dalles de revêtement partout où besoin sera. L'entrepreneur fournit tous les matériaux nécessaires à cette construction.

(Yt<sup>e</sup> 8<sup>me</sup>)

*Chaussée pavée sur le pont.*

Le pavé sur le pont sera refait sur son cadre longueur et largeur. L'entrepreneur fournira pour cet objet tout le sable et tout le pavé qui sera nécessaire.

(Yt<sup>e</sup> 9<sup>me</sup>)

Le propriétaire du barrage, ayant démolit cet ouvrage construit en contravention à toutes les lois relatives à la police des eaux et rivieres, et ayant déblayé toutes les terranes qui sont de son fait; l'entrepreneur continuera les déblais sur l'une et l'autre rive, jusqu'à ce que les eaux puissent passer librement, pour toutes les arches et toucher les flancs de l'une et l'autre Culées.

*Chapitre Deuxième.  
Détail de la Construction.*

(Yt<sup>e</sup> 10<sup>me</sup>)

*Réparation de la 1<sup>re</sup> pile, Côté de Felletin.*

Il faudra éviter les accès dans auxquels pourraient donner lieu une érosion ou démolition imprudemment dans les parois de la pile, l'entrepreneur observera de ne faire les brèches que sur une superficie de 8 centimètres de côté au plus. Il sera d'ailleurs dans chaque brèche, tout les épanchements nécessaires; et comme la suite de cette opération risque de dommages qu'il y aura, il répondra de tout événement quelconque. Il pourra modifier les profondeurs des dégradations dans les brèches, lorsqu'il n'approuvera pas le plan de la maçonnerie aucun dérangement devant, ni aucune lessive; comme aussi il sera tenu de faire, autant qu'il le pourra, les crevasses qu'il apprécierait dans le fond de la brèche. En refaisant toute la paroi il sera tenu d'employer des moellons d'échandillon en en fournit au moins. S'il est nécessaire, afin de supprimer au rebord de l'ancienne pierre. Le mortier sera versé et introduit dans les défoncements jusqu'à saillie; et la maçonnerie de remplissage sera exécutée par couches de 20 à 25 centimètres de hauteur; les moellons seront posés sur leur plan grande arête et bien garnis d'asphalte si qu'il ne reste aucun vide.

PIECE ANNEXE II (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804  
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

*Art. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup>*

*Réparation des avant et arrière-becs.*

La pierre de taille fournie par l'entrepreneur pour cette Réparation sera proprement taillée et sans écornures; elle sera posé sur calcaire de chêne, puis coulée et fichée en bon mortier de chaux et sable.

*Art. 4<sup>me</sup>*

*Réparation des parapets.*

La maçonnerie en moindre des parapets sera proprement faite, on observera de placer les plus forts moignons dans le paramètre; les bâbotes qui seront fournis par l'entrepreneur seront proprement taillées suivant la forme et les dimensions des autres bâbotes du pont.

*Art. 5<sup>me</sup>*

*Réparation générale du Pont, crevissages et rejointoiement.*

Avant de procéder à la réparation d'une brèche, on la dégradera et nettoiera suivant ses arêtes; on la mouillera ensuite afin de faciliter l'union du nouveau mortier avec l'ancien; l'entrepreneur fournit pour cet objet tous les moignons et toute la pierre de taille qui sera renommée nécessaire.

Les parements en pierre de taille accessible aux eaux de la rivière seront rejoindroyés en finant; et le surplis en mortier de chaux et sable. A cet effet, les joints seront dégradés de 3<sup>me</sup> centimètres de profondeur et quand ils auront été refaits, ils seront mouillés, puis frottés jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement sec.

*Art. 6<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup>*

*Réparation des murs en âtre, Côté du Maslaurand.*

Toute la maçonnerie en moindre, à exécuter pour la Réparation des murs en âtre, sera faite en mortier de chaux et sable, par masser de 20 à 25 centimètres de hauteur; les moignons seront posés sur leur plus grande arête, bien garnis d'éclats afin qu'il ne sorte aucun vide. Les parements seront faits en moindre richaudillon. Les dallés seront également garnis pour le couvernement du mur, et celles qui seront fournies à ceffoient seront proprement taillées.

PIECE ANNEXE II (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804  
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

*Art. 1<sup>re</sup>*  
*Chaussée pavée sur le Pont.*

On râpera régler le remblai tout le long, avec un bombardement suivi d'un de 10 Centimètres, On continuera par-dessus la forme qui sera faite en sable pris dans la rivière de Creuse, suivant l'épaisseur des Centimètres; on posera ensuite la partie de chaussé, par rangées droites, l'équerre au chemin, et en liaison de la moitié de leur parallélisme, bien jointe en boutte et en talus, bien garnie de table de route et au pourtour, et assurée à l'ouvrage maintenu, le plus également que faire se pourra. Il fera battre à la lame jusqu'à ce que la chaussée se trouve parfaitement bien dressée en tout sur pourtour, sans inégalité, creux ou bosses; puis l'épaisseur d'une couche d'étable de deux Centimètres sera bâtie. Les pavés seront choisis dans la rivière de Creuse.

*Art. 2<sup>me</sup>*  
*Indication et qualité des matériaux.*

La pierre détaillée et les moellons de parement proviendront de la Carrière des Bois, Commune de Saint Gaudens.

L'étable sera pris dans la rivière de Creuse.  
Les mortiers seront composés de 2/3 de sable et d'un tiers de chaux, le tout bien incorporé à force de bras et sans eau.

*Chapitre 3<sup>me</sup>*  
*Conditions générales.*

*Art. 3<sup>me</sup>*

Tous les ouvrages mentionnés au présent devis seront bien et sûrement faits. L'entrepreneur pourra à son plaisir varier les matériaux, outils, équipages, échafaudages, ouvriers, voitures, bâtardeaux et puisements. Si l'est nécessaire, et généralement tout ce qu'il faudra pour leur faire et enterrer exécution.

PIECE ANNEXE II (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804  
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

*Art. 2<sup>e</sup>*

La municipalité a été mise en état de nommer un expert qui sera chargé de la conduite et l' surveillance des ouvrages énoncés au présent devis, et auquel l'entrepreneur obéira pour le faire des dits ouvrages.

*Art. 3<sup>e</sup>*

Les travaux seront commencés immédiatement après l'autorisation faite pourvoir le directeur jusqu'à leur perfection. Sur ce moyen si l'on s'apparerait de la moindre négligence, il enverrait rendu compte par l'expert au conseil municipal qui y pourvoiroit par l'établissement d'ouvrages dont le dépense sera à la charge de l'entrepreneur, et en cas d'in suffisance, à celle de celui qui l'aura cautionné.

*Art. 4<sup>e</sup>*

Le paiement sera effectué à force à mesure de l'avancement des travaux, jusqu'à la livraison du dernier ouvrage qui ne sera acquitté qu'après leur entier achèvement et la réception qui en sera faite par l'expert.

*Art. 5<sup>e</sup>*

La garantie étant de droit dans tous les ouvrages publics, elle sera exercée fidèlement et conformément aux lois, tant envers l'entrepreneur que contre la caution qu'il sera obligé de fourrir.

fait et dressé par l'ingénieur en chef du Dépt. de la Creuse.

à Guîtres, le 26 fructidor, an douze.

L. J. M. Duranier

PIECE ANNEXE III

Détail estimatif des dépenses à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804  
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

*Art. 1<sup>er</sup>*

*Réparation de la 1<sup>re</sup> pile, Côté de Felletin.*

Le Cube de la maçonnerie à démolir pour être refaite est évalué à ..... 10 mètres

Le cube est estimé 25 francs, compris frais de batard eau et d'épuisement, érosion, écoulement, fourniture de matériaux, Coulage mortier et main d'œuvre. Les 10 mètres cubes à ce prix valent 250,--

*Art. 2<sup>me</sup>*

*Réparation d'un arrière-bec.*

La fourniture et pose d'une dalle de recouvrement sur l'un des arrière-becs, est estimée compris 1<sup>me</sup> bénéfice. 4,--

*Art. 3<sup>me</sup>*

*Réparation des avant-becs.*

La réparation du recouvrement des avant-becs, compris toutes fournitures, et main d'œuvre est estimée 33,--

*Art. 4<sup>me</sup>*

*Réparation des parapets.*

La réparation des parapets est estimée, compris 1<sup>me</sup> bénéfice 10,--

PIECE ANNEXE III (suite)

Détail estimatif des dépenses à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804  
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Art. 5<sup>e</sup>

Réparation générale du fond, crevissages et rejointoiement.

Pour les renformes à faire pour le rétablissement de toutes les brèches, pour les crevix et tous les rejointoiements sont estimés, Compris X<sup>e</sup> - 280, 00

Art. 6<sup>e</sup>

Réparation du mur en amont, côté du maslauaud.

Le cube de la maçonnerie à refaire est de 8 mètres cubes

Les 8 mètres cubes à 9 francs l'un, revêtement à 72, 00 } 85, 00  
Prix des Dalles - 13, 00 }

Art. 7<sup>e</sup> Réparation du mur en aval, côté du maslauaud.

Le cube de la maçonnerie à refaire est de 3 m<sup>3</sup> 20.

Les 3 m<sup>3</sup> 20 Centimètres à 10 francs l'un, revêtement à 32, 00

Art. 8<sup>e</sup>

Chaussée pavée sur le Pont.

La surface de pavé à construire est de 152 m<sup>2</sup> car.

Les 152 m<sup>2</sup> Superficiele de pavé à 1<sup>fr</sup> 20<sup>c</sup>, valent 182, 40

PIECE ANNEXE III (suite)

Détail estimatif des dépenses à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby,  
situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804  
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Art. 9<sup>e</sup> (suite)

Deblai sous le pont et à ses abords.

Le déblai à faire pour obstruer la libre circulation des eaux  
pour le pont, sont estimés

73,60

Total pour le pont Roby..... 950,00

Saint et dressé par l'Ingénieur en chef du Dép. de la Creuse.

Le Guérat, le 26 brumaire An 12.

P. J. M. Du Planier

**TABLE DES ILLUSTRATIONS****RELEVES GRAPHIQUES**

Des. 1 Emplacement du pont. Section AL.

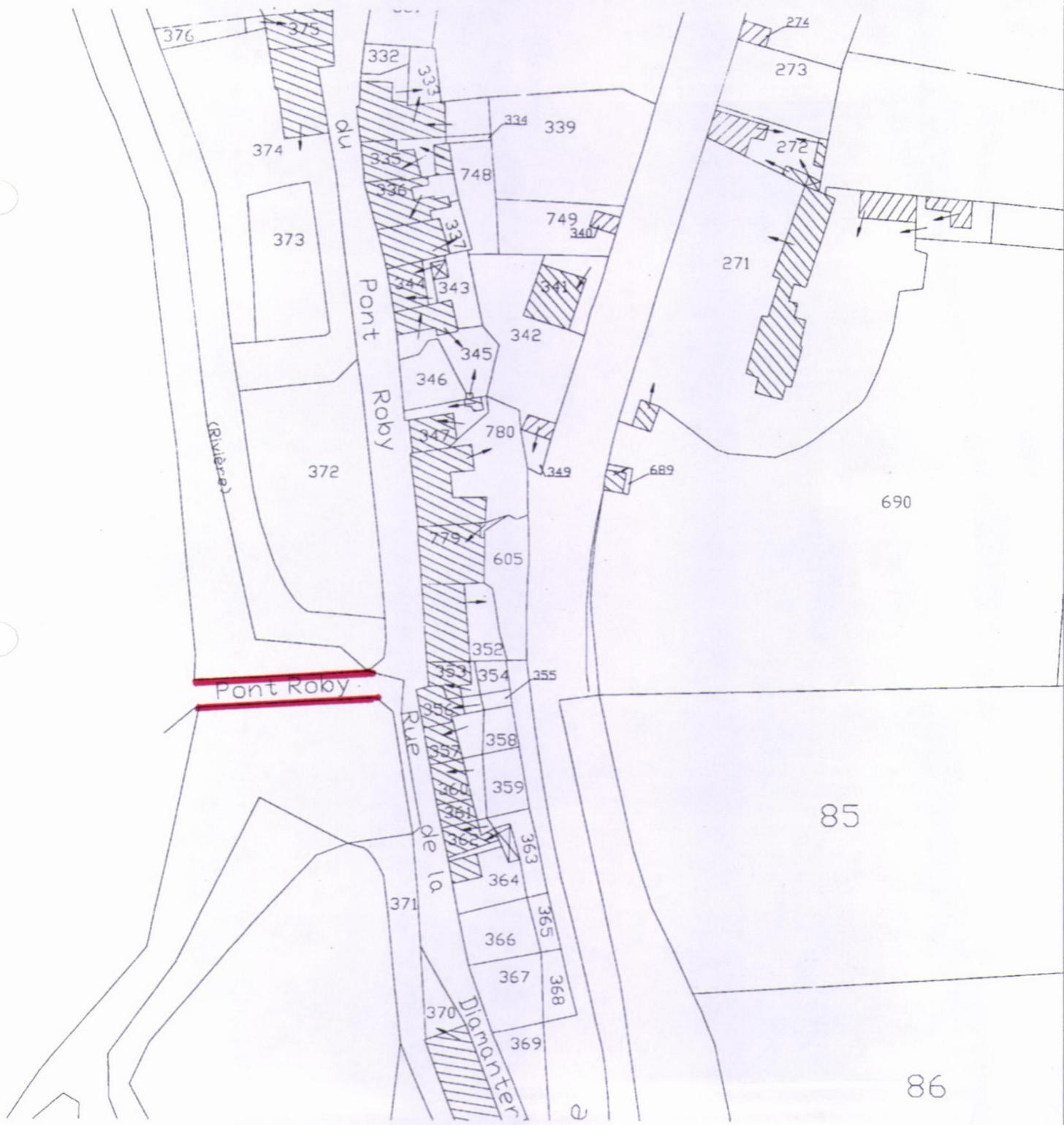
**DOCUMENTS FIGURES REPRODUITS**

Doc. 1	"Plan de l'entrée de Felletin du côté de Tulle", montrant le "pont de Roby" et datant vraisemblablement de 1795. (Ce plan est erroné dans la présentation de la localisation du faubourg du pont-Roby, celui-ci s'étendant sur la rive droite de la Creuse et non sur la rive gauche).	03230056X 03230060XA
Doc. 2	Vue d'ensemble prise depuis la route de Tulle.	02230388XB
Doc. 3	Vue d'ensemble depuis le bas de la rue du Pont Roby.	02230387XB
Doc. 4	Vue du pont Roby, prise au début du 20e siècle, en amont, depuis la rive gauche de la Creuse.	02230390XB

**PHOTOGRAPHIES**

Fig. 1	Vue d'ensemble, prise en amont, depuis la rive droite de la Creuse.	91230108X 91230109XA
Fig. 2	Vue d'ensemble, prise en amont, depuis la rive gauche de la Creuse.	91230106X 91230107XA
Fig. 3	Vue rapprochée en enfilade, prise en amont, depuis la rive gauche de la Creuse.	91230105X
Fig. 4	Vue d'ensemble, prise en aval, depuis la rive gauche de la Creuse.	91230110X
Fig. 5	Vue en amont du pont prise depuis la rive gauche de la Creuse.	06230073X 06230094XA
Fig. 6	Vue des bords de la Creuse, depuis la rive gauche et en aval du pont Roby.	06230126XA 06230112X

Des. 1 Emplacement du pont. Section AL



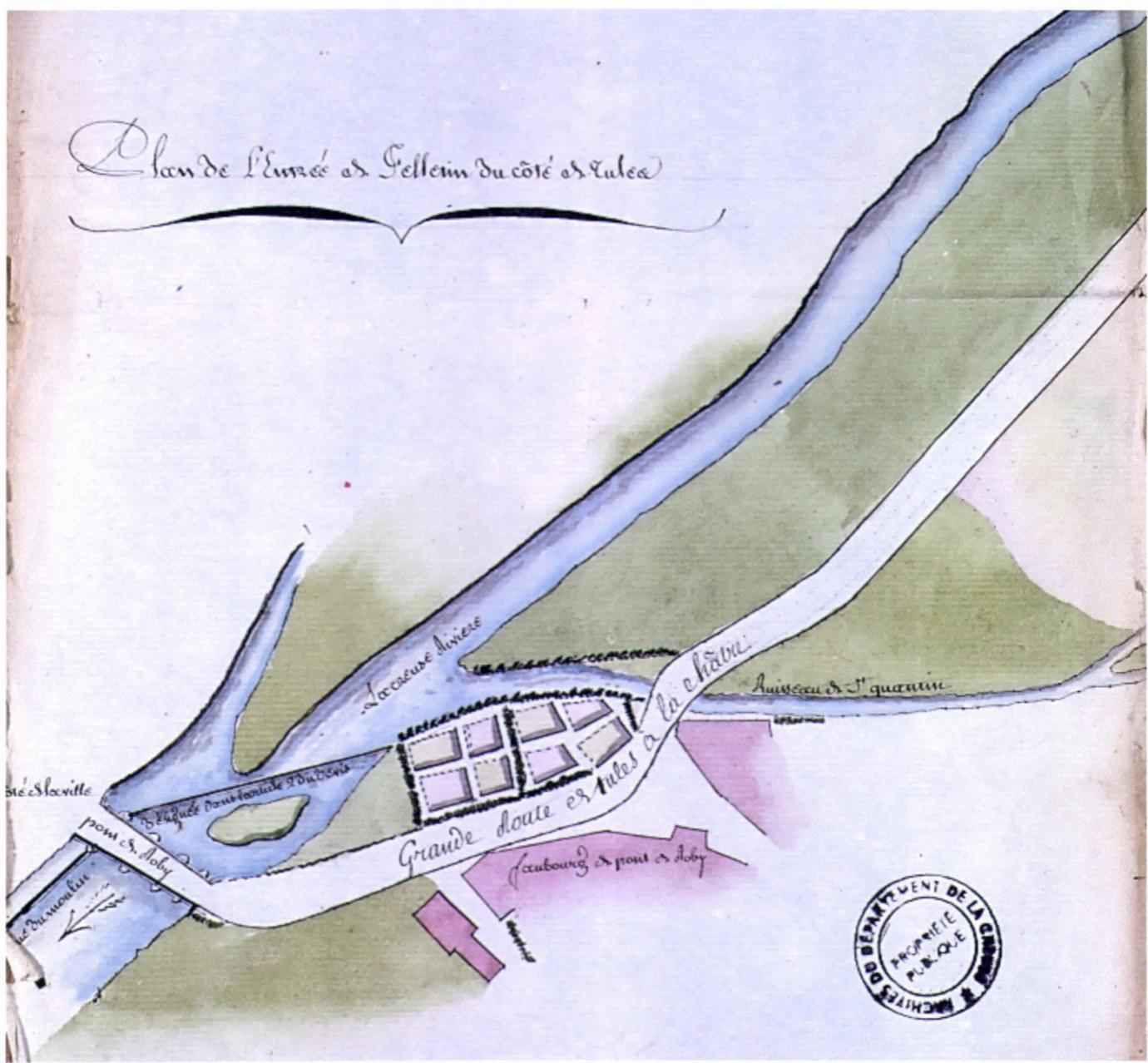
Doc. 1 "Plan de l'entrée de Felletin du côté de Tulle", montrant le "pont de Roby" et datant vraisemblablement de 1795.

(Ce plan est erroné dans la présentation de la localisation du faubourg du pont-Roby, celui-ci s'étendant sur la rive droite de la Creuse et non sur la rive gauche).

Plan, encre de chine et lavis, s.d. vers 1795.

AD, Creuse . L 229 Travaux publics. Construction et entretien de la route de Tulle à La Châtre, an III-an VI

Repro. Inv. P. Rivière 03230060XA  
03230056X



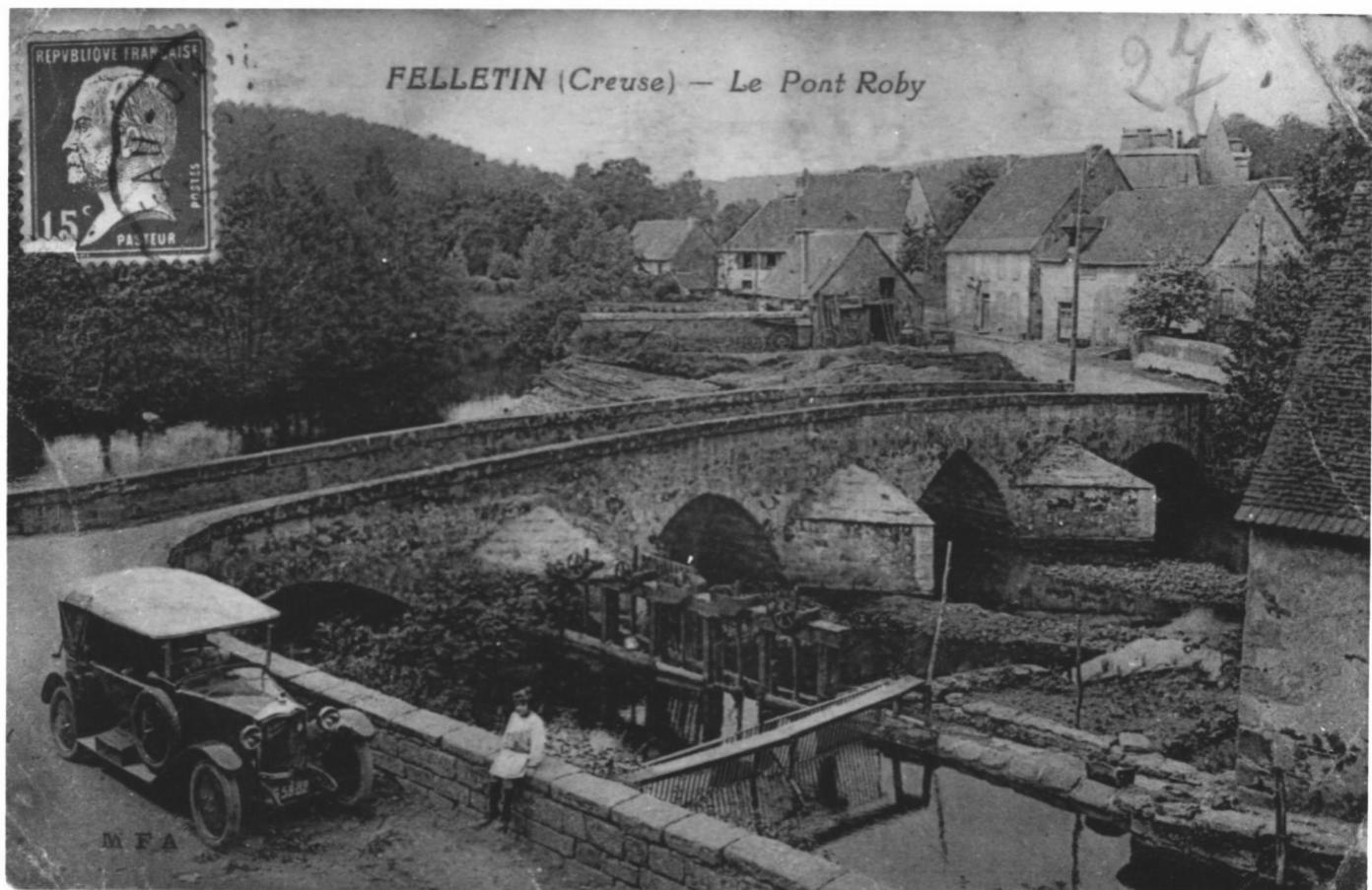
Doc. 2    Vue d'ensemble prise depuis la route de Tulle.  
Carte postale, s.d. (vers 1910).  
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230388XB



Doc. 3    Vue d'ensemble depuis le bas de la rue du Pont Roby.  
Carte postale, édition F A, s.d. (vers 1910).  
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230387XB



Doc. 4 Vue du pont Roby, prise au début du 20e siècle, en amont, depuis la rive gauche de la Creuse.

Carte postale, Editeur A de Nussac, à Guéret, datée 1905.  
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230390XB



Fig. 1      Vue d'ensemble, prise en amont, depuis la rive droite de la Creuse.

Phot. Inv. P. Rivière 91230108X  
91230109XA

Fig. 2      Vue d'ensemble, prise en amont, depuis la rive gauche de la Creuse.

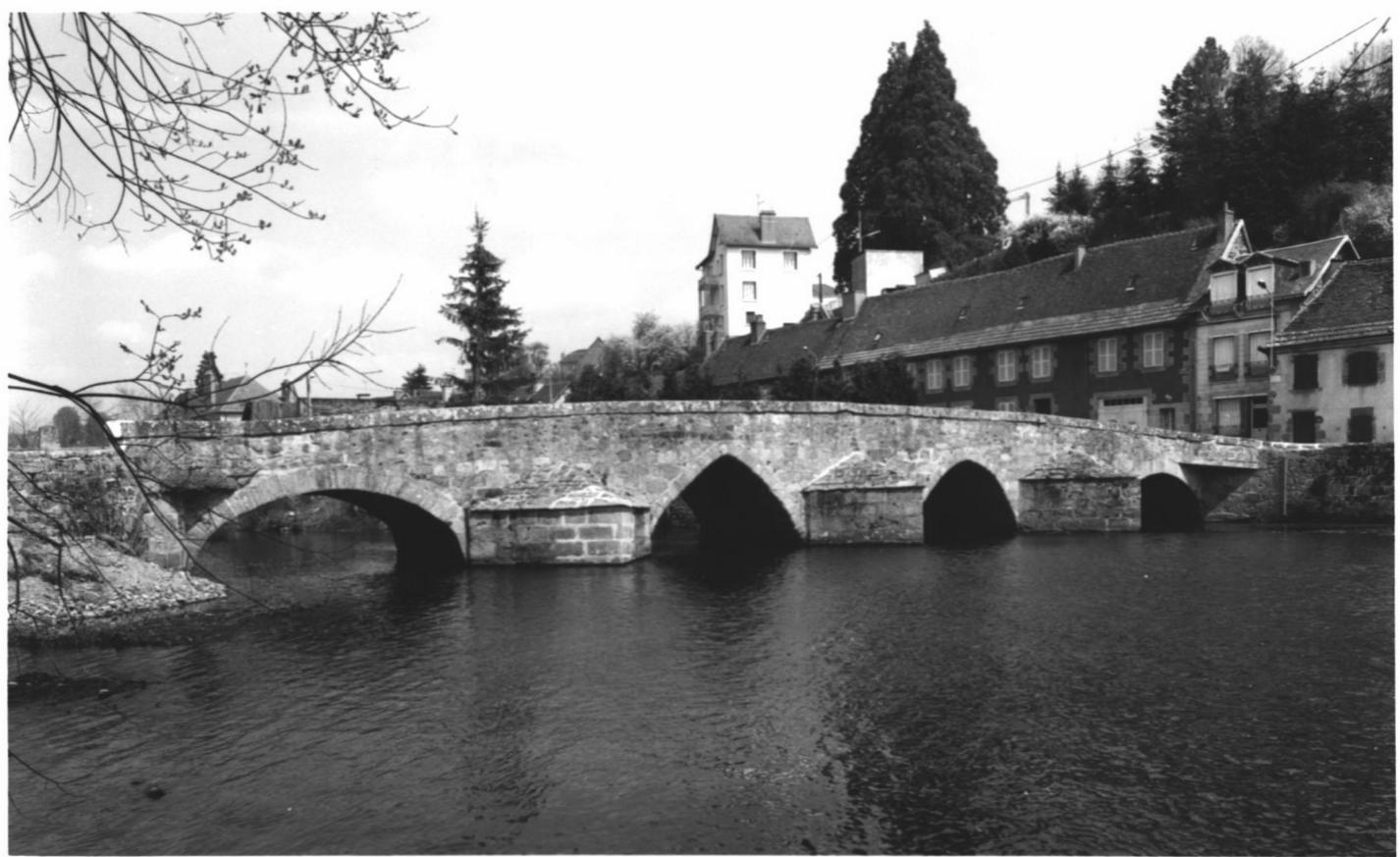
Phot. Inv. P. Rivière 91230106X  
91230107XA

Fig. 3      vue rapprochée en enfilade, prise en amont, depuis la rive gauche de la Creuse.  
Phot. Inv. P. Rivière 91230105X



Fig. 4      Vue d'ensemble, prise en aval, depuis la rive gauche de la Creuse.

Phot. Inv. P. Rivière 91230110X



Fig. 5    Vue en amont du pont prise depuis la rive gauche de la Creuse.

Phot. Inv. P. Rivière 06230073X  
06230094XA

Fig. 6    Vue des bords de la Creuse, depuis la rive gauche et en aval du pont Roby.

Phot. Inv. P. Rivière 06230126XA  
06230112X